

Le Président

Monsieur Emmanuel HUGOU Maire de Saint Julien le Montagnier 22 rue de l'Hôtel de ville 83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER

Toulon, le 18/05/2022

Affaire suivie par : Muriel ORSOLINI Direction des infrastructures et de la mobilité

Pôle territorial Provence Verte

73 : 04 83 95 69 41 Nos réf : D22-01616

Vos réf : EH/CP n°2022-87 du 4 février 2022

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 18 mars 2022, vous avez transmis au Département, pour avis, le projet de plan local d'urbanisme de votre commune arrêté le 3 février 2022.

Ce projet prend bien en compte les observations que le Département avait déjà formulées sur la version de 2019.

En ce qui concerne l'emplacement réservé nº25 pour point d'apport volontaire au bord de la RD 35, je précise qu'aucun nouvel accès ne sera accordé sur le réseau routier départemental, compte tenu de la sinuosité de cette route. L'aménagement du carrefour existant avec la voie communale, en concertation avec mes services, devra être un préalable à l'aménagement de ce point d'apport volontaire.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'intérêt d'actualiser les informations relatives à l'assainissement.

En effet, quatre des six stations d'épuration de votre commune sont en cours de rénovation, avec l'aide du Département, et entreront en service dans les tous prochains mois.



En outre, le schéma directeur d'assainissement de votre commune est en cours d'élaboration avec l'appui de la SPL Id83, ainsi que le zonage d'assainissement que vous aurez à intégrer prochainement dans votre plan local d'urbanisme. Il pourrait être opportun, si vous le jugez utile, de réaliser une enquête publique commune à la fois sur le plan local d'urbanisme et sur le zonage d'assainissement.

Enfin, concernant les servitudes d'utilité publique relatives à la conservation des eaux potables, il conviendrait de mettre à jour l'annexe générale : d'une part le BPREC n'existe plus, et d'autre part la délégation territoriale Var de l'ARS est désormais implantée au 177, bd du Docteur Charles Barnier, CS 31302, 83076 Toulon Cedex.

Ce projet de plan local d'urbanisme n'appelle pas d'autre observation de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Marc GIRAUD

